

Par suite d'une convocation en date du 14 janvier 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 20 janvier 2025, à 18h00 sous la Présidence de Mme LEPETZ Joelle, maire de la commune.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation PV de la réunion du 17 décembre 2024
2. Choix du prestataire pour la viabilisation de l'aire de jeux et chemin piétons.
3. Validation des devis pour l'étude de la réfection de la cour de l'école
4. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local pour la MAM
5. Modification des statuts de la CAGD
6. Renouvellement du contrat d'assurance statutaire
7. Devenir du local vente boulangerie.
8. Mise à jour des conditions de locations salles municipales.
9. Questions diverses

### **Présent(e)s :**

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, MM. DUCREUX Philippe, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge, BERNARD Éric, SCORDO Rémi, ALBERTINI Michel.

**Absents excusés :** HUMBERT Jean-Yves, procuration Michel ALBERTINI, VOISIN Jean Marc.

**Absentes non excusées :** GERRIET Charline, RUSCH Elodie

**Secrétaire de séance :** M. SCORDO Rémi

### **1. Approbation du PV de la réunion de conseil du 17/12/2024.**

Mme le Maire appelle les membres du conseil à l'approbation du procès-verbal de la séance du 17/12/2024 dont un exemplaire brouillon leur a été envoyé par courriel.

Les membres présents en ayant tous pris connaissance et aucune remarque n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Les points à l'ordre du jour sont maintenant appelés à être débattus.

### **2. Choix prestataire viabilisation aire de jeux et chemin piétons**

M l'Adjoint, responsable voirie présente à l'assemblée les devis des entreprises EIFFAGE et COLAS pour les différentes phases de la création de l'aire de jeu.

Ces devis comprennent le terrassement avant la pose des jeux, l'aménagement et les finitions après leurs poses, la création d'un réseau pour alimenter un éclairage et une caméra ainsi que la rénovation complète du chemin piétons existant. Il est précisé que le revêtement utilisé sera une solution esthétique et écologique pour une mobilité douce.

Une grosse différence de prix est remarquée, (Eiffage : 97 435.00 € // Colas : 112 066.00 €) L'adjoint suppute une erreur de quantité, qui n'a pas été relevée par les entreprises à la suite de son questionnement.

Aucune autre question n'étant débattue, M l'adjoint met au vote. L'entreprise retenue est Eiffage pour un montant total HT de 97 435 €. Ce devis est validé à l'unanimité des personnes présentes

### 3. Réfection cours de l'école

Mme le Maire, explique à l'assemblée qu'après une première concertation avec les enfants et le personnel enseignant, un aménagement végétalisé de la cour de l'école est l'étude (ombrage, végétation, création d'îlots divers, réaménagement des jeux...). Elle explique que ce projet doit être piloté par un professionnel. L'entreprise CIRUS pour la maîtrise d'œuvre et le pilotage du chantier est proposée pour un montant HT de 13 320.00€. Par ailleurs, afin d'intégrer pleinement les écoliers et l'équipe pédagogique à ce projet, il convient de leur permettre de visualiser les différentes propositions réalisables via une modélisation en 3D qui leur sera projetée lors des prochaines rencontres. L'entreprise IDEGEO propose cette prestation pour un montant HT de 2 800.00 €. Une explication des phases de réalisation est exposée, avec un espoir que cela puisse se réaliser courant du mois de juillet pour le décapage et terrassement puis durant les vacances d'automne pour une partie de la plantation des végétaux. L'assemblée accueille ce projet avec enthousiasme et valide les deux devis présentés.

### 4. Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local pour la MAM

Mme le Maire, rappelle à l'assemblée qu'une convention d'une durée d'un an avait été signée avec les représentantes de l'association « Nos premiers pas » en janvier 2024. Pour donner suite à leur volonté de continuer leur activité de MAM. Il convient de renouveler ladite convention. Mme le maire présente aux conseillers une synthèse financière réalisée par la trésorière. Un équilibre de fonctionnement est constaté. Mme le maire propose de maintenir le loyer à 150€ / mois pour cette année encore. Elle indique également qu'elle va se rapprocher des membres de l'association afin d'analyser cette première année.

L'assemblée valide le renouvellement de la convention et accepte de maintenir le loyer mensuel à 150€.

### 5. Modification des statuts de la CAGD

Mme le Maire expose que lors de sa séance du 18 décembre 2024, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD) afin d'y intégrer, parmi les compétences facultatives, le « soutien aux associations et manifestations culturelles et événementielles d'envergure intercommunale, départementale, inter-régionale ou nationale ; soutien aux actions d'animation, de développement et de promotion du territoire à travers la culture et l'événementiel ». Il convient que le conseil municipal se prononce sur cette modification de statuts. Après discussion le conseil est favorable pour 6 voix, contre pour 2 voix et s'abstient pour 2 voix.

### 6. Renouvellement contrat d'assurance statutaire

Mme le Maire informe les conseillers que la commune possède un contrat d'assurance des risques statutaires (risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, décès, Invalidité, Incapacité, et accidents imputables ou non au service) avec CNP assurance et le courtier RELYENS. Il doit être renouvelé au 01/01/2025 pour une période de 4 années. Ce contrat à adhésion facultative est proposé par le Centre Départementale de Gestion du Jura. Il est demandé également de définir le taux de cotisation en fonction de la franchise de jours tel que détaillé :

Franchise 15 jrs pour CMO	7.98% -
Franchise 30 jrs pour CMO	7.14 % -
Franchise 30 jrs pour CMO, AT, CLM, CLD	6.25%.

L'assemblée après consultation, valide le renouvellement pour les 4 ans à venir et maintient le choix de la franchise 15 jrs pour les CMO avec un taux d'appel de 7.98 %.

### 7. Devenir du local vente « Boulangerie »

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que voilà plus d'un an qu'elle recherche de potentiels repreneurs pour notre local Boulangerie. Elle a reçu nombre de candidats qui malheureusement ont tous décliné pour diverses raisons. Elle fait part d'un fait nouveau, un administré propose d'ouvrir dans ses locaux courant mai 2025 un dépôt de pain en complément de son activité de restauration rapide. L'occasion

est inespérée et surtout beaucoup plus viable que ce dont on recherchait jusqu'à présent. Du fait de la disponibilité et présence en continu d'une personne sur place cela permettrait une meilleure offre à la population (créneau horaires et jours ouvrables plus large). Il est donc nécessaire de statuer sur l'abandon d'une ouverture de dépôt de pain dans les locaux de la commune (Boulangerie) afin de ne pas créer de concurrence et de mettre en péril cette nouvelle activité. Les conseillers après avoir entendu l'exposé se prononce favorablement à définir une autre activité pour le bâtiment dit « boulangerie » Mme le Maire informe qu'un état du mobilier restant dans le local a été établi et qu'il convient maintenant d'en définir son devenir Elle propose à l'assemblée qu'elle lui permette de l'évaluer à sa juste valeur et qu'elle le propose à l'administré qui crée ce dépôt de pain. Les conseillers valident cette proposition et autorise Mme le Maire à proposer une solution correcte pour les deux parties.

#### 8. Mise à jour des conditions de locations des salles communales

Mme l'adjointe présente le tableau récapitulatif des conditions de locations des 3 salles de la commune. Mme le Maire explique que dans un souci de simplifier les documents se rattachant aux titres emis lors de la facturation, jusqu'à présent 4 délibérations différentes, il est nécessaire de synthétiser les conditions de location. Elle passe en revue les différentes situations en évoquant les prix s'y réfèrent sur les trois salles. Un seul changement est proposé sur la tarification des couverts loués. Un forfait de 0.50 cts par couvert (complet ou incomplet) est proposé. Un conseiller propose la mise à disposition gratuite des couverts aux associations locales. Cette proposition n'est pas retenue par l'assemblée, qui valide le tableau tel qu'il lui a été présenté.

#### 9. Questions diverses

Aucune question diverse.

Mme le Maire lève la séance à 19h51

Le secrétaire,

Rémi Scordo



Le maire,

Joelle Lepetit



